

Liberte Politique

/

Marine Le Pen contre l'allongement du délai pour avoir recours à l'avortement

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 18 mai 2020

Source [Le Salon Beige] Des pro-avortements, emmenés par la sénatrice PS Laurence Rossignol, ont réclamé le 13 mai d'allonger de deux semaines le délai légal pour avoir recours à un avortement.

Marine Le Pen [a été interrogée aujourd'hui](#) dans Le Grand Jury RTL, Le Figaro, LCI :

“Êtes-vous prêtes en tant que députée à voter l'allongement de 12 à 14 semaines ?”

“Vous êtes l'exemple type de ce que je dénonce, c'est-à-dire des gens qui se servent de la crise sanitaire pour faire avancer leur agenda politique”.

“La réalité de l'accès à l'IVG pendant le confinement est que les femmes qui voulaient avorter, ont pu le faire. Je crois que l'on organise cela pour pouvoir obtenir ce que le PS réclame depuis longtemps. Donc évidemment, je m'y opposerai”.

Le nombre d'avortements effectués pendant la période n'est pas encore connu, mais des gynécologues ont témoigné d'une baisse d'activité ces dernières semaines. Ce qui serait un drame selon les partisans du dépeçage d'enfants à naître.

Le Conseil d'État devrait se prononcer, lundi 18 ou mardi 19 mai, sur l'assouplissement des conditions de l'avortement médicamenteux, [contesté par plusieurs associations](#), dont Alliance Vita, suite à allongement, depuis le 14 avril, du recours à l'IVG médicamenteuse à domicile jusqu'à sept semaines de grossesse, au lieu de cinq semaines.